



IMMOBILIER D'HABITATION

concerne appartement, maison, immeuble, parking, terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

1/ Mandat de Vente

Honoraires Charge Acquéreurs

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
de 1 € à 150 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
A partir de 150 001€	4 %

➤➤ Murs commerciaux, bureaux, fonds de commerces : 5% Ht soit 6% du montant TTC

2/ Mandat de Recherche

Honoraires Charge Acquéreur

Le barème est identique au mandat de vente.

Conditions générales :

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire HAVANA n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires TTC sont dus, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche, qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté.